

Compte rendu de la séance du 22 septembre 2016

Secrétaire(s) de la séance:
Antoine CHATELAIN

Ordre du jour:

Non valeur titres de recettes
Création d'un poste TAP
D.P.U
Stores salle polyvalente
Assurance du personnel
Réfèrent sécurité routière
Coût des services communaux
Contrat extincteurs
SACPA- AVENANT
Camping centre aéré
Questions diverses

Délibérations du conseil:

non valeur de titres de recettes (2016 DE 050)

Monsieur le Maire informe les élus que le receveur municipal l'a informé que certains titres de recettes étaient irrécouvrables.

Afin de pouvoir établir l'admission en non valeur de ces titres, le Conseil Municipal doit donner son avis.

Sont concernés les titres suivants :

t 509/2012 pour 70.47 € et titre 466/2013 pour 48 € combinaisons infructueuses d'actes
t 474/2013 pour 96 € personne décédée
t 484/2013 pour 0.2 € pas de poursuite vu le montant

Le Conseil Municipal autorise la mise en non valeur des titres énumérés précédemment.

CREATION POSTE TAP - EDUCATEUR EPS (2016 DE 051)

Monsieur le Maire informe qu'un professeur d'éducation "multisports" accepte de donner des cours aux enfants pendant les TAP.

Le professeur- éducateur EPS- demande 15 € de l'heure.

Une fiche mensuelle répertoriant le nombre d'heures réalisées sera faite pour joindre à sa fiche de paie.
Le Conseil Municipal donne son accord pour l'année scolaire en cours et les années suivantes, dans le cas où les cours "multisports" seraient reconduits.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2016 DE 052)

Monsieur le Maire rend compte des DPU - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - pour lesquels il n'a pas donné de suite :

- * vente M ET MME GIUNTA-FECHE à M ET MME BOST-DUCROUX
- * vente MME MUELLER et ses enfants à M ET MME REBOUL-DESPLANCHES
- * vente Emmanuel VASSEUR à STE FAMILIALE DE LA MARE

STORES SALLE POLYVALENTE (2016 DE 053)

Lors de la réunion de conseil du 29 juin, les élus avaient souhaité avoir un troisième devis pour la réalisation de stores M1 -accord des pompiers obtenu -

DEVIS EJ PEINTURE 9 216 € TTC
STORES DE FRANCE 9 956.45 € TTC

TRIDECO 5 PLIS 6 652 € TTC
6 PLIS 7675.20 € € TTC

Il est précisé que 5 plis pour l'utilisation qui est projetée est suffisante.

Le Conseil Municipal décide que la STE TRIDECO réalisera les travaux pour des stores 5 plis.

DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE (2016 DE 054)

Le préfet sollicite la désignation d'un conseiller municipal qui sera élu "réfèrent" sur la sécurité routière.

Son rôle sera de diffuser des informations relatives à la sécurité routière, de contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de la politique départementale au titre de sa collectivité.

Mme DUFRENOY Catherine souhaite être le "réfèrent" sécurité routière.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et désigne donc Mme DUFRENOY en qualité de "réfèrent" sécurité routière.

COUTS DE SERVICES COMMUNAUX (2016 DE 055)

Les élus ont eu connaissance des coûts des services communaux à savoir

- * garderie déficit de 27 966.23 €
- * cantine déficit de 29 840.94 €
- * centre aéré déficit de 12 655.03 €
- * étude : équilibré.

D'autre part, les élus décident que la participation du RPI VILLEROY LES PLESSIS au titre de l'année scolaire 2015-2016 sera de 8 279.70 €

Mme VINCENZI soulève le problème de la capacité d'accueil de la cantine et précise que le RPI VILLEROY-LES PLESSIS devrait peut-être envisager de s'équiper en cantine d'ici 2/3 ans ; la population charnicoise étant appelée à s'agrandir de manière significative. A défaut, il faudra envisager 3 services.

Le Maire précise qu'il est difficile de demander au RPI de "se retirer" de la cantine de Charny. Certains élus ne sont pas du même avis.

Le Maire indique qu'à sa connaissance, il n'y aura pas de souci dans un avenir proche.

REGLEMENT NUITEE CAMPING (2016 DE 056)

M. le Maire informe que la réglementation concernant les nuitées camping pour le centre aéré a été modifiée.

De ce fait, à compter de 2017, les agents d'animation qui accompagneront les enfants pour les nuitées camping lors du centre aéré devront être rémunérés de la sorte :

* règlement de 3 heures de travail pour le service qui va de 18h00 à 8h00 le lendemain.

Le Conseil Municipal donne accord au Maire pour suivre cette procédure.

ENTRETIEN EXTINCTEURS (2016 DE 057)

M. le Maire fait part de la proposition de NFC PREVENTION en matière d'entretien et de remplacement d'extincteurs.

Les élus ont eu connaissance des tarifs et fournitures des deux prestataires.

Les prestataires actuels : Ets BOSQUET pour les extincteurs et LDPI pour le désenfumage offrent un tarif quelque peu supérieur à celui de NFC.

M. CHATELAIN expose que NFC a toutefois l'avantage de réaliser un suivi sur un site dédié pour les extincteurs (positionnement dans les locaux, date de mise en service, date d'entretien, etc..) accessible à tout moment par la mairie.

Après discussion, les élus décident de retenir NFC qui réalisera l'entretien des extincteurs et le désenfumage et autorisent le Maire à signer le contrat correspondant.

SACPA AVENANT (2016 DE 058)

M. le Maire porte à la connaissance des élus le projet de révision des prix pour 2016 de la SACPA pour l'enlèvement des animaux morts ou errants sur la voie publique.

Le montant, sur la base de 1250 habitants sera de 1065 € TTC

Les élus décident d'accepter la révision de prix.

Le contrat en cours a pris valeur au 1.7.2014, conclut pour 1 an renouvelable tacitement 3 fois donc prendra fin en juin 2017.

Mme DAURIAC précise que cette société réalise gratuitement la stérilisation des chats errants (ils les remettent ensuite sur le site où ils les ont "enlevés")

ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL CDG -2016DE060

Les élus ont pris connaissance de la convention de gestion assurance groupe du Centre de Gestion pour le personnel communal.

Quelques petits avantages se dégagent par rapport au contrat en cours quant au suivi des dossiers des agents, de plus le taux est un peu plus attractif 6.74 % au lieu de 6.96 % auprès de la compagnie d'assurance actuelle.

Le CDG complète, à la différence d'AXA - titulaire du contrat actuel- les indemnités journalières des agents non titulaires pour lesquelles la sécurité sociale ne paie qu'à hauteur de 50% (1% de la cotisation).

Le conseil municipal, après discussion, décide de confirmer le contrat d'assurance du personnel communal au CENTRE DE GESTION et d'autoriser le Maire à le signer.

Le nécessaire sera fait pour dénoncer le contrat actuel d'assurances dont l'échéance est fixée au 31 décembre.

QUESTIONS DIVERSES (2016 DE 061)

* **DECHETS VERTS** : La communauté de communes sera en mesure de fournir encore une année les sacs de déchets verts mais il n'est pas sûr qu'elle puisse pérenniser cette fourniture.

* **DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS** : le SMITOM réalise un essai sur 4 communes à savoir prendre en charge de traitement de dépôts sauvages de déchets sur une base 5m3 pour 1000 habitants/an. A l'échelle du territoire du SMITOM cela représente 2000 tonnes à l'année.

Certes 5 m3 représentent peu par rapport à ce qu'une commune comme la nôtre doit parfois ramasser. Le SMITOM demande à avoir une remontée des tonnages des déchets déposés de manière sauvage enlevés par les communes pour étude.

Le Maire précise que certains agriculteurs enlèvent aussi de tels déchets, ils seront donc sollicités afin de nous informer du montant annuel enlevé.

* **REPAS A DOMICILE** : un couple âgé de charnicois vient de solliciter le portage de repas à domicile. La situation dans le village de ce couple est complètement à l'opposé du lieu de résidence de l'autre personne qui bénéficie du même service.

Les élus, après réflexion, pensent que l'agent communal employé actuellement sur un contrat de 6 heures hebdomadaires aura la charge du portage avec son véhicule contre indemnisation. Le mercredi et lors des vacances scolaires, étant donné que cet agent ne travaille pas, ce sera l'agent en charge de la cantine qui fera le travail avec un véhicule communal.

* **COMPTEURS EDF "LINKY"** : Le Maire informe les élus de la réunion qu'il a eue avec EDF à propos des compteurs "LINKY" qui inquiètent certaines personnes.

Ces nouveaux compteurs qui vont être posés sur Charny courant 2017 marchent 23h59/jour, la dernière minute, ils relèvent la consommation et c'est juste cette minute qui pose problème. Toutefois il y a lieu de préciser que ces compteurs n'ont pas de rayonnement, ils utilisent la basse tension.

* **TENNIS** : la lampe située en hauteur n'a toujours pas été remplacée. Le problème est qu'il faut une nacelle pour accéder à la rampe lumineuse en question. La BIR va être sollicitée pour voir si elle a un

équipement adéquat. Il faudrait peut-être envisager un relampage automatique car s'il faut faire venir une nacelle à chaque fois qu'une lampe est grillée, le coût va être très important.

* **INTERNET** : depuis environ un mois, il semblerait qu'il y ait des coupures intempestives et nombreuses qui perturbent chez les particuliers et les entreprises. Un courrier en recommandé avec AR va être adressé à ORANGE afin de mettre fin à ce problème.

* **EAU A L'EGLISE** : Il est demandé s'il ne serait pas envisageable d'installer l'eau courante à l'église pour permettre de réaliser, dans de meilleures conditions, le ménage. Les élus font le constat que le ménage n'est pas nécessaire très souvent à l'église et que le coût de l'installation demandée serait énorme (murs épais de l'église). L'eau peut être prise soit à la salle polyvalente, soit à l'aide d'un tuyau pour se brancher sur le robinet extérieur à la mairie.

* **MAISON MEDICALE** : M. DEKEYSER rend compte de la réunion qu'il a organisée avec tous les professionnels de santé présents sur la commune ; réunion en commun avec l'architecte. Neuf professionnels de santé sont donc partants pour s'installer sur le site projeté mais souhaitent savoir le prix des loyers. Dans l'immédiat, ne connaissant pas le prix de vente des locaux à la commune il est difficile d'avoir une idée. Dès que le coût d'achat sera connu, il y aura lieu de voir avec le conseil sur combien d'années ce dernier souhaite amortir ce bien (30 ou 50 ans).

* **CHEMIN DE BEAUVAIS** : les élus ont été informés du courrier du Conseil Départemental qui refuse de subventionner les travaux programmés, qui ne respectent pas les normes. La commune est en attente de la programmation d'une réunion avec les représentants du Conseil Départemental afin de réaliser les travaux dans les normes et ainsi d'obtenir une aide financière à leur réalisation. Les élus qui le souhaitent seront associés.

* **PERISCOLAIRE** :

1 - Les parents souhaitent obtenir un trombinoscope des agents ayant en charge les TAP. Si le personnel en est d'accord, ce trombinoscope pourra être réalisé et donné aux parents d'élèves.

2 - Les parents des premières années de maternelle souhaiteraient savoir si leur progéniture s'alimente correctement à la cantine. Un mail leur sera adressé pour les rassurer. En effet, passé les premiers jours, les enfants mangent bien.

* **GENS DU VOYAGE** : les associations qui interviennent dans les locaux situés au stade se plaignent du fait que leurs adhérents soient obligés de se garer dans la rue suite au blocage des entrées depuis bientôt 2 mois et du problème relatif à l'accès au service de défense incendie..

Le Maire signale que de nombreux gens du voyage circulent sur la région et que la veille encore, la commune a pu les éviter grâce à cet "aménagement", leur entrée sur le stade. Ils se sont installés sur le terrain de football de St Mesmes où ils ont arrachés la haie afin de pouvoir y pénétrer.

* **VIDEOSURVEILLANCE** : Il serait souhaitable de faire une information sur la vidéoprotection. Le Maire précise que dès que ce sera en place définitivement, les gendarmes feront une réunion publique afin de faire passer au mieux les informations.

* **JARDIN 1 RUE DE BEAUVAIS** : le jardin n'est pas entretenu et est envahi par les rats. L'agent qui doit, à titre personnel, l'entretenir n'a semble-t-il pas disposé de temps pour le nettoyer. En ce qui concerne les rats, une seconde campagne de dératisation va être réalisée sous peu. Le jardin sera inscrit sur la liste des lieux à voir plus précisément.

* **BUREAU DE POSTE**: On reste toujours en attente que les services de La Poste fassent les travaux pour le passage du bureau en "poste communale".

* **CRECHE** : Elle sera ouverte en janvier 2017. Il est rappelé qu'elle n'est pas destinée uniquement aux administrés puisque en charge de la Communauté de Communes. Des documents pour une meilleure connaissance du sujet seront distribués avec le journal communal.

* **FLEURS LOTISSEMENT BEAUVAIS 2** : Les plantations d'herbacés ne donnent pas une belle végétation. A revoir le fleurissement de ces endroits.

* **PRET GRACIEUX GRANDE SALLE** : un élu souhaite savoir à quel titre le prêt gracieux pour un parti politique a-t-il été fait ? Le maire répond qu'en période électorale cela se pratique et que tous les partis politiques peuvent en être bénéficiaires, en fonction de la disponibilité de la salle. (Une association a dénoncé la réservation de la salle début septembre ce qui a permis ce prêt).

* **CDD** : Un élu demande le positionnement du Maire pour l'un des agents communaux actuellement en CDD. Le maire répond que le CDD est prolongé de 6 mois pour une "mise à l'épreuve", l'agent en question ayant fait des efforts.

* **TRAVAUX DESHERBAGE PLAN D'EAU** : La communauté de communes n'a pas budgétisé l'entretien des espaces verts agrémentant la réserve d'eau sise route de Villeroy. La commune a donc procédé à l'entretien d'une des parties.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.